

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

79/609 du 31/10/79
DECRET N° /MJT.DGTFP.DFP.21039
portant reclassement et nomination
de Monsieur BILOMBO Philippe, Adjoint
Technique de 3° échelon.
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 60.90 du 3.3.60 portant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
Vu le décret n° 75/446 du 7.10.75 déterminant les niveaux de recrutement dans les catégories et cadres de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 75/488 du 14.11.75 portant organisation des stages effectués par les fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
Vu le décret n° 79/148 du 30.3.79 portant suspension des avancements des agents de l'Etat pour l'année 1979 ;
Vu le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu la lettre n° 1380/MTPT du 5 Septembre 1978 ;
Vu l'arrêté n° 4710/MTPT/RNTP du 4.7.77 portant promotion des fonctionnaires des cadres des catégories BI et BII des Services Techniques (TP) au titre de l'année 1976 ;
Vu l'attestation n° 01247/MTPT/RNTP du 7 Octobre 1974 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 60/90 et 75/446 des 3.3.60 et 7.10.75 susvisés, Monsieur BILOMBO Philippe, Adjoint Technique de 3° échelon des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) en service à la Régie Nationale des Travaux Publics (RNTP) à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur des Sciences Appliquées délivré au Mali, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Ingénieur des Travaux Publics de 1° échelon, indice 830 AGC : Néant.

.../...

EL

ARTICLE 2.- : Le présent décret qui prendra effet tant ~~...~~ dit de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 31 OCTOBRE 1979

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

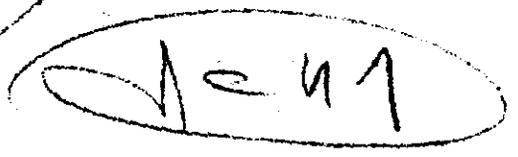
Ministre de l'Aménagement
du Territoire,



- Benoît MOUNDELE-NGOLO

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

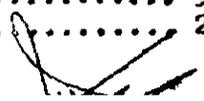
Le Ministre des Finances,



Henri LOPES

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- D.B..... 3
- D.C.F..... 2
- SGF..... 2
- RNTP..... 2
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 3
- SGCM/DC..... 2



Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,



Victor TAMBA-TAMBA